



Madame, Monsieur,

L'association le Sou des Ecoles de Roquemaure organise la Bourse aux jouets à laquelle vous participez. Elle se déroulera les 24 et 25 novembre à la salle des fêtes de Roquemaure et sera associée au Marché de Noël. Les fonds récoltés lors de cette manifestation, serviront pour les enfants des écoles de Roquemaure lors de sorties scolaires ou d'ateliers éducatifs en classes.

Pour participer à cette Bourse aux Jouets, quelques conditions sont obligatoires. Merci de lire attentivement les explications suivantes afin d'être informé du règlement.

Les articles :

L'association acceptera les jouets pour enfants, seules les consoles de jeux vidéo ne seront pas acceptées. Un **maximum de 15 articles** par foyer sera autorisé.

Les articles doivent être complets, propres, et fonctionnels. L'association se réserve le droit de refuser des articles en cas de doute sur leur présentation, ou leur fonctionnement.

Les lots ne sont pas autorisés pour les jouets.

Pour les puzzles seuls les articles montés et complets seront acceptés ou sous blister d'origine.

L'étiquetage :

Chaque article devra être étiqueté par vos soins avec les mentions suivantes :

- Le prix
- Le descriptif
- La marque

Le N° de liste sera apposé le jour du dépôt des articles lors du contrôle de ces derniers. Seules les étiquettes fournis par l'association sont valables.

Une liste des articles, conforme à l'étiquetage, devra être remplie sur le document qui vous est fourni lors du retrait des dossiers et remise en double exemplaires aux organisateurs.

Le dépôt des articles :

La manifestation se déroulera à la salle des fêtes LA CANTARELLO, du vendredi 23 Novembre 14h00 au lundi 26 Novembre 12h00.

Les articles seront **déposés uniquement le 23 Novembre de 14h00 à 18h00 et le samedi 24 Novembre 2012 le MATIN de 9h00 à 12h00**. Aucun article ne sera réceptionné en dehors de ces horaires.

Les ventes auront lieu le samedi 24 Novembre 2012 de 14h00 à 18h00 et le dimanche 25 Novembre de 10h00 à 17h30. **L'association se dégage de toute responsabilité en cas de perte ou de vol des articles déposés.**

Le **rendu des articles invendus** se fera uniquement **le dimanche 23 Septembre de 19h00 à 20h00 et le lundi de 7h30 à 12h00**.

Tout article non vendu et non réclamé par son propriétaire pourra être conservé par l'association et vendu lors de manifestations futures au profit intégral de l'association.

Les prix de vente :

Une participation de 20% du prix de vente sera reversée à l'association.

Le prix de vente de l'article sera décidé par le vendeur et noté sur l'étiquette. **Seul les prix ronds seront acceptés**. Ce prix tiendra compte de la part de 20% due au Sou des Ecoles. Il vous sera donc remis lors de la restitution le prix commission déduite. Par exemple pour un article vendu 4€ (prix sur l'étiquette) il vous sera remis 3€20.

Toutes les pièces demandées sont à fournir lors du dépôt des articles (étiquettes, liste des articles en double exemplaire).

L'équipe du Sou des Ecoles vous remercie de votre participation.